

## Engagements des candidats à l'élection Cantonale des P.O.

Ces engagements s'appliquent sur le mandat auquel vous postulez, mais aussi sur ceux que vous détenez déjà par l'expression des suffrages républicains, au sein des différentes assemblées ou collectivités territoriales.

**Mlle Agnès Langevine Canton : Perpignan 7 Bompas Le : 12 / 03 / 2011 à : Perpignan**

*Cocher les propositions sur lesquelles vous vous engagez : remplacez par (X) les pointillés*

### **S'agissant de l'information des populations**

**X** Réaliser un cadastre Hertzien complet (antennes relais, wifi/wimax) sur le canton où vous êtes en responsabilité, en informer la population par le biais des associations et des moyens de communication à votre disposition (site du Conseil Général etc...).

**X** Organiser des campagnes de prévention et de sensibilisation sur les dangers du téléphone portable et les ondes type téléphonie mobile, avec les associations, prioritairement ciblées sur les plus jeunes.

**X** Réaliser systématiquement sur votre canton avant toute signature de nouveau projet d'implantation d'antenne une réunion d'information/concertation avec la population et les associations (locales, départementales, nationales...)

**X** Inciter les Maires de votre canton à agir dans ce sens

### **S'agissant des réseaux WIFI-WIMAX et d'Internet Haut Débit**

**X** Supprimer **progressivement** le WIFI dans tous les bâtiments publics en rapport avec le Conseil Général, en priorité les collèges. Le remplacer par des connexions filaires sécurisées.

**X** Adopter exclusivement les réseaux filaires (fibre optique, cuivre) pour le développement des réseaux Internet haut débit, permettant une évolution fiable et rapide vers le très haut débit.

**X** Supprimer toutes les solutions WIFI/WIMAX, techniquement inférieures, coûteuses, et déjà obsolètes.

### **S'agissant des antennes relais de téléphonie mobile**

**X** Promouvoir le seuil de 0,6V/m (préconisé par les scientifiques indépendants : « Rapport Bioinitiative »), comme seuil sanitaire et seuil de référence maximum pour la téléphonie mobile sur votre canton et au niveau départemental.

**X** Veiller à ce que ce seuil maximal d'exposition de 0,6V/m soit respecté, en effectuant des mesures de champs via un laboratoire indépendant des opérateurs.

**X** Et/Ou Mettre en place contractuellement un protocole, coordonné entre les collectivités territoriales et les Associations, de mesures indépendantes.

**X** S'opposer systématiquement au renouvellement du bail d'une antenne relais, si le seuil sanitaire d'exposition de 0,6V/m maximum, dans les lieux de vie, n'est pas respecté.

**X** Raccourcir à un an la durée des baux signés avec les opérateurs.

**X** Avant une nouvelle installation : exiger contractuellement, le respect du seuil maximal d'exposition de 0,6 V/m, avec sanctions financières pour les opérateurs, si dépassement.

**X** Exiger des opérateurs la liste des exclusions de leur police d'assurance (depuis l'an 2000, les principales Compagnies mondiales de Réassurance ne couvrent plus les risques sanitaires liés aux émissions électromagnétiques du Groupe technologique des Hyperfréquences pulsées), permettant de préciser l'étendue de la couverture, ainsi qu'un certificat d'innocuité sanitaire, clair et sans ambiguïté.

**X** Refuser l'implantation sauvage de la 4G et limiter celle de la 3G dans l'attente d'études scientifiques spécifiques.

**X** S'agissant du quatrième opérateur, veiller sur votre canton à ce qu'il ne s'implante que sur des sites d'antennes déjà existants, afin de limiter la prolifération incontrôlée des ondes.

### **S'agissant des personnes et malades Electro Hyper Sensibles : E. H. S.**

**X** Agir au niveau départemental pour une reconnaissance officielle de l' Electro-Hyper-Sensibilité et du lien existant entre ce handicap et les champs électromagnétiques (cf. rapport de l'AFSSET et recherches de l'ARTAC). Et agir à tous les niveaux pour une prise en charge de ces personnes.

**X** Etablir un réseau de zones blanches dans le département (où toutes les connexions sont filaires et où l'on est en dessous de 0,3V/m toutes fréquences confondues), en milieu rural et urbain pour permettre aux personnes Electro-Hyper-Sensibles une vie décente.

**Merci de renvoyer ce document à :**

[robindestoits66@laposte.net](mailto:robindestoits66@laposte.net)

**Association Robin des Toits 66 - Coordination Antennes 66**